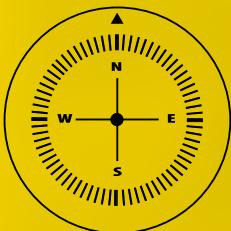


FEUILLE DE ROUTE

# TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ SUR SITE



Cette feuille de route est un outil pratique pour améliorer la sécurité du travail sur site.



Travaillez de manière sûre et saine grâce à notre programme Boussole.

Nous vous demandons de créer un environnement de travail sûr pour vous et les autres. Si nécessaire, modifiez votre comportement. Vous pouvez vous attendre à ce que vos collègues fassent de même. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : [hscompass.com](http://hscompass.com).



PENSE AVANT D'AGIR  
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

STG

Une initiative de BME



## FEUILLE DE ROUTE

# TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ SUR SITE

## Notre Politique

La sécurité du travail sur site fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ».

Chaque lieu doit avoir un protocole et une évaluation spécifique des risques qui couvre les procédures d'incendie et d'évacuation, celles concernant la sécurisation de l'accès physique, la gestion des paiements en espèces, le travail isolé/à distance et la lutte contre la criminalité.



## CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

### La voie de la sécurité est la bonne

- >> Toutes les directives applicables pour travailler en toute sécurité sur site doivent être connues et comprises.
- >> Toutes les procédures en cas d'incendie et/ou d'explosion doivent être connues et strictement suivies.
- >> Toutes les procédures et directives concernant le travail avec des machines, des moyens de transport, des rayonnages et des substances dangereuses doivent être connues et strictement respectées.

### Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée des situations dangereuses sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

### Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Lorsque vous travaillez seul et/ou à distance sur site, vous devez en informer votre responsable au préalable. À distance signifie hors d'atteinte des appels et de la vue des autres.
- >> Sachez où se trouve le point de rassemblement d'urgence sur le site et quand l'utiliser.
- >> Lorsque vous travaillez seul et/ou à distance sur site, vous devez disposer de moyens de communication tels qu'un téléphone portable ou un talkie-walkie.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimez-vous !
- >> Les comportements et actions suspects et les équipements endommagés doivent être immédiatement signalés à votre responsable.
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.
- >> Tout petit incendie ou risque d'incendie doit être immédiatement signalé à votre responsable.



« Après un petit incendie à la maison, je me suis porté volontaire au travail pour aider dans les situations d'urgence. Je ne veux plus jamais me sentir aussi impuissant qu'à l'époque. Je veux pouvoir aider et assurer la sécurité des autres. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale